



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

ALBI, le

18 AOUT 2022

Service eau, risques, environnement et sécurité

Affaire suivie par : AZEMA Christian
Tél. : 05 63 71 53 06
Mèl. : christian.azema@tarn.gouv.fr

**SYNDICAT MIXTE DE SAINT-AMANS
MAIRIE
5 PL BARTHELEMY CALVEL
81240 SAINT-AMANS-SOULT**

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Travaux de protection de la berge au droit du regard d'assainissement sur le Thoré sur la commune de SAINT-AMANS-VALTORET - Accord sur dossier de déclaration**

Réf. : **81-2022-00227**

Pj : certificats de commencement et d'achèvement de travaux

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Travaux de protection de la berge au droit du regard d'assainissement sur le Thoré
sur la commune de SAINT-AMANS-VALTORET**

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Cependant, il convient de respecter l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2022 réglementant temporairement les prises d'eau sur le cours d'eau du Tarn et ses affluents et plus particulièrement son article 3. Celui-ci précise qu'aucune intervention dans le lit d'un cours d'eau ne sera autorisée pendant la durée de validité de cet arrêté (31 octobre 2022 sauf abrogation) si elle est susceptible d'entraîner une pollution (départ de matières en suspension lors de pose et du retrait du batardeau et du filtre). **Par conséquent, les travaux ne pourront être effectués que si un assec complet naturel est présent au droit de l'opération.**

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que les travaux étant situés sur un cours d'eau de première catégorie, ils ne sont pas autorisés du 1^{er} novembre au 31 mars, période de reproduction des truites et salmonidés.

Les travaux devront être conformes aux éléments contenus dans le dossier déposé, ainsi qu'au récépissé de déclaration et aux arrêtés ministériels de prescriptions générales qui vous ont été délivrés le 29 juillet 2022.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent courrier.

A défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque. En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Copies du dossier, du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de SAINT-AMANS-VALTORET pour affichage et pour mise à la disposition du public pendant une durée minimale d'un mois pour information. Par ailleurs, ces documents seront publiés sur le site internet de la préfecture du TARN durant une période d'au moins six mois.

Je vous joins également les **certificats de commencement et d'achèvement des travaux à nous transmettre**, (par courrier ou par courriel), respectivement avant et après travaux.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe du bureau qualité eau
et milieux aquatiques



CHRISTINE CRAMPE

Copie :

- sous-préfecture de Castres (par message électronique)
- office français de la biodiversité (par message électronique)
- CLE du SAGE (par message électronique)
- SMBA (par message électronique)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.

Certificat de commencement d'exécution de travaux

À retourner à :

ddt-eau@tarn.gouv.fr et
sd81@ofb.gouv.fr

ou

Direction Départementale des Territoires du Tarn Service Eau Risques Environnement et Sécurité 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09	Office français de la biodiversité Service départemental du Tarn Cité administrative – Bâtiment D 20 av Maréchal Joffre 81000 ALBI
---	---

Nom, Prénom ou Raison Sociale : **SYNDICAT MIXTE DE SAINT-AMANS**

Adresse : **MAIRIE - 5 PL BARTHELEMY CALVEL - 81240 SAINT-AMANS-SOULT**

Commune de situation du projet : **SAINT-AMANS-VALTORET**

Nature du projet : **Travaux de protection de la berge au droit du regard d'assainissement sur le Thoré**

Numéro de dossier : **81-2022-00227**

Date de commencement prévu des travaux : (le service de police de l'eau sera prévenu au moins 8 jours avant le début des travaux)

Les travaux seront réalisés conformément aux éléments contenus dans le dossier déposé, au récépissé de déclaration et aux arrêtés ministériels de prescriptions générales (et spécifiques).

Date et signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Le pétitionnaire
(nom)

Certificat d'achèvement de travaux

À retourner à :

ddt-eau@tarn.gouv.fr et
sd81@ofb.gouv.fr

ou

**Direction Départementale des Territoires du
Tarn**
Service Eau Risques Environnement et
Sécurité
19, rue de Ciron
81013 ALBI Cedex 09

**Office français de la biodiversité
Service départemental du Tarn**
Cité administrative – Bâtiment D
20 av Maréchal Joffre
81000 ALBI

Nom, Prénom ou Raison Sociale : **SYNDICAT MIXTE DE SAINT-AMANS**

Adresse : **MAIRIE - 5 PL BARTHELEMY CALVEL - 81240 SAINT-AMANS-SOULT**

Commune de situation du projet : **SAINT-AMANS-VALTORET**

Nature du projet : **Travaux de protection de la berge au droit du regard d'assainissement sur le Thoré**

Numéro de dossier : **81-2022-00227**

Date d'achèvement des travaux :

Les travaux ont été réalisés conformément aux éléments contenus dans le dossier déposé, au récépissé de déclaration et aux arrêtés ministériels de prescriptions générales (et spécifiques).

Date et signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Le pétitionnaire
(nom)

